

aucun rapport au tarif, à savoir, les prix excessivement réduits de leurs produits, et le mode de culture pratiqué jusqu'ici, au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest. Si l'honorable chef de l'opposition, au lieu de se moquer du ministre de l'Agriculture, sous prétexte qu'il est avocat, a dit aux cultivateurs de l'Ouest, des choses qu'ils savaient de longtemps par une expérience amère, sa critique aurait eu plus d'à propos et eût été mieux placée. Ce que le ministre de l'Agriculture a dit aux habitants de l'Ouest n'a été qu'une affirmation hardie et courageuse de ce qu'il croyait être la vérité, en ce qui concerne la condition du pays et de la population où il se trouvait. Il eût été un habileur s'il leur eût dit que ces bas prix et les tristes conséquences qui proviennent de la culture d'un seul produit avaient été le résultat d'une infirmité quelconque dans le corps politique que le gouvernement, ou le parlement pourraient guérir. Mais lorsqu'il leur a conseillé de chercher à se protéger eux-mêmes, à l'avenir, contre la crise, en recourant à une culture mêlée, il émettait une doctrine, qu'aucun cultivateur sensé de l'est ou de l'ouest ne pourra contredire. Mais j'ai cru que mon honorable ami avait tort d'être mécontent, dans ce sens que, après avoir parlé du ministre de l'Agriculture et de ses conseils à l'adresse des cultivateurs de l'ouest, il semble regretter profondément de voir qu'un avocat soit ministre de l'agriculture. Eh ! je crois que lui et moi, si nous pouvions nous entendre sur quelque point, ce serait sur le respect profond que nous devons à l'art de la profession, que ses amis et admirateurs prétendent pouvoir mener à tout. J'aurais cru, au moins, qu'il se serait rappelé le temps où il était un des membres dignes et distingués du cabinet, dans ce pays et où il figurait d'une manière honorable comme ministre du Revenu de l'intérieur, quoiqu'il fût avocat comme il l'est encore. Je croyais que l'honorable député aurait dû, au moins, se rappeler une autre circonstance, à savoir que le cabinet dont il était l'un des membres, a eu deux différents ministres de l'agriculture. Ce cabinet a eu deux occasions chanceuses. Dans notre courte carrière, nous n'en avons eu qu'une, et je crois que nous avons eu la main particulièrement heureuse dans notre choix. Mais ce gouvernement a eu deux occasions de choisir, et il a choisi un homme de profession dans chaque occasion. Leur premier ministre de l'agriculture a été l'honorable Luc Letellier, et leur second l'honorable sénateur Pelletier, le premier un notaire et le second un avocat.

Mon honorable ami est allé encore plus loin, et a montré de nouveau son désir déraisonnable de ne trouver de bien nulle part, lorsqu'il a fait des commentaires sur cette partie de son discours qui se rapporte au développement et à l'augmentation du commerce du Canada. Il s'est attaché à cette partie du discours qui mentionne avec satisfaction le fait qu'une grande proportion du développement de notre commerce est due à l'augmentation de notre commerce avec la mère-patrie. L'honorable député trouve matière à récrimination dans cela, pour la raison fort extraordinaire, qu'une proportion encore plus considérable était due à l'augmentation de notre commerce avec les Etats-Unis. J'aurais cru que si quelque chose pouvait plaire à l'honorable député, c'était précisément un fait de cette nature ; mais il semble nous trouver plus répréhensibles que jamais, parce que, pendant que notre commerce avec l'Angleterre a augmenté con-

sidérablement, il y a eu simultanément une augmentation plus grande de notre commerce avec les Etats-Unis.

Eh bien, M. l'Orateur, l'honorable monsieur faisant preuve du même esprit de mécontentement, du même degré de répugnance qu'il avait d'être satisfait, a fait des réflexions, il y a quelques instants, sur l'improbabilité du développement d'un commerce considérable avec l'Australie, et il a prétendu que nous pouvions augmenter notre commerce avec les Etats-Unis en démarrant tout simplement les barrières établies par le tarif, quand il venait justement d'exprimer son déplaisir de voir qu'une si grande proportion de l'augmentation de notre commerce se trouvait dans notre commerce avec les Etats-Unis.

L'honorable monsieur, au sujet de l'état des affaires aux Etats-Unis, a fait une déclaration que bien peu de députés approuveront. Au milieu des applaudissements de ses amis il a expliqué l'état de gêne extraordinaire qui existait aux Etats-Unis, en l'attribuant entièrement à la protection. J'aimerais connaître l'homme public qui, aux Etats-Unis, approuvera cette déclaration, quel que soit son parti politique.

D'un côté, nous voyons un groupe d'hommes déterminés à modifier le tarif du pays, et qui disent qu'il faut soustraire la masse du peuple à une protection excessive, et qui, ridiculisant l'idée du libre-échange, luttent et combattent ensemble pour établir un tarif deux fois plus lourd que ne l'a jamais été un tarif canadien.

Nous voyons les salles du Congrès bondées de délégations venant de toutes les parties des Etats-Unis pour protester contre la réduction du tarif, à un degré quelconque, et nous entendons parler de ces délégués des différentes industries et des classes ouvrières du pays qui parcourent les corridors et les salles du capitolé à Washington, surpassant en nombre les membres du Congrès dans la proportion de deux contre un, et nous apprenons que les murs de la capitale américaine sont remplis du bruit des délégations chargées de pétitionner contre une mesure de cette nature. Nous savons que les industries de ce pays sont paralysées, non pas parce que la protection y a existé, mais parce que l'on veut diminuer cette protection.

Je vais faire maintenant quelques autres observations, provoquées par ce que l'honorable député a dit de la sentence rendue par les arbitres à Paris, et de son effet sur notre pays, et ces observations seront courtes, vu que la question sera de nouveau soulevée, et qu'elle sera, je l'espère, discutée par quelques-uns de mes collègues, peut-être ce soir.

L'honorable député m'a représenté, sans le vouloir, j'en suis convaincu, revenant au pays plein de joie et de satisfaction après les séances du tribunal d'arbitrage à Paris. Si l'honorable député en a jugé ainsi, d'après ce que j'ai pu dire en public, j'aimerais qu'il citât mes paroles dans cette chambre. S'il en a jugé ainsi, d'après une entrevue quelconque que j'ai pu avoir avec les représentants des journaux, il a bien mal interprété mes paroles et mes intentions.

Lorsque je suis revenu dans mon pays, j'ai constaté que la question était mal interprétée, et qu'il existait un sentiment de crainte au sujet de la rigueur des règlements qui avaient été adoptés. Dans les quelques entrevues que j'ai accordées aux journalistes, ce dont je me rappelle, j'ai dit que je croyais que les Canadiens avaient raison d'être